

A l'appel du Cnapeste

GRÈVE DE DEUX JOURS À PARTIR DE DEMAIN

Page 4

LE JEUNE
INDÉPENDANT
N° 6964 - DIMANCHE 11 AVRIL 2021
www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

CORONAVIRUS EN ALGÉRIE

127 nouveaux cas et 3 décès en 24 heures

Page 2

UNE POLITIQUE ANTI-ALGERIENNE EST CONSACREE DANS L'HEMICYCLE

UN LOBBY PRO-MAROCAIN AIGUILLE LE PARLEMENT FRANÇAIS



«Je pense honnêtement que l'Algérie et la France sont appelées a connaître des lendemains meilleurs grâce à la volonté politique affichée par les deux chefs d'Etat. Cependant, il y a en dessous des lobbies qui freinent cette coopération et ne souhaitent pas voir une entente cordiale entre l'Algérie et la France. Ce sont des lobbies organisés, financés par certains milieux que nous connaissons fort bien. Ils n'ont pas intérêt dans un rapprochement entre Alger et Paris. Ils connaissent parfaitement le poids de l'Algérie et de sa diaspora en France, qui englobe la quasi-totalité des secteurs d'activités. On a beau avoir la même religion, appartenir à la même région, mais pas forcément les mêmes intérêts.»

Page 3

LE SEUIL REQUIS DE SIGNATURES ATTEINT

EL-BINAA CONFORTE SES CHANCES POUR LE 12 JUIN

Page 5

INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

BENBAHMED DÉVOILE LES PRIORITÉS DU SECTEUR

Page 7

COUPE DE LA CAF

L'ESS DOS AU MUR, LA JSK EN QUÊTE DE CONFIRMATION

Page 9

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 – ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 20 DA, FRANCE 1 EURO

GARANTIR 70% DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES ET RÉDUIRE L'IMPORTATION

Les priorités du secteur de l'industrie pharmaceutique

Le ministre de l'Industrie pharmaceutique, Lotfi Benbahamed, a affirmé que son secteur s'emploie à réduire la facture d'importation des produits pharmaceutiques, et ce avec une production locale qui saura répondre à la demande nationale.



Assurer une abondance de produits pharmaceutiques pour couvrir 70 % des besoins locaux et réduire la facture d'importation constituent donc les priorités du département de Benbahamed, lequel a affirmé hier que, dans le cadre du plan de revitalisation du secteur, les législations relatives à l'industrie pharmaceutique ont été revues. A cela s'ajoute la création d'organes importants régulant l'industrie pharmaceutique dans le pays, notamment à travers la création d'un comité composé d'experts. Un comité d'experts cliniciens a été installé lors d'une rencontre sur l'industrie pharmaceutique, intitulée ''Stratégie et défis'' et organisée hier à Alger. Il est question d'impliquer tous les acteurs, y compris les professeurs d'université, les médecins, les chercheurs et les experts dans toutes les spécialités médicales liées aux produits pharmaceutiques, et ce avec des compétences dans les domaines scientifique et clinique.

Le ministre, qui a affirmé que les réformes mises en œuvre font partie des priorités du programme présidentiel et du plan du gouvernement, a indiqué que le secteur a pu mettre en place un cadre juridique organisationnel qui comprend 17 textes juridiques, et ce dans le but de réglementer le secteur. L'industrie pharmaceutique est un secteur sur lequel on compte non seulement pour répondre à la demande locale mais aussi pour diversifier les exportations du pays.

L'objectif de couvrir localement la demande nationale en médicaments à hauteur de 70% a déjà été évoqué par le ministre de l'Industrie pharmaceutique, lequel a souligné la nécessité de développer la production locale de médicaments afin de couvrir, d'ici à deux ans, les besoins du pays en la matière et réduire ainsi la facture d'importation. Pour ce faire, les autorités s'engagent à accompagner les industriels locaux en levant les différentes contraintes, notamment bureaucratiques, qui entravent la réalisation de leurs projets.

Le ministre est par ailleurs revenu sur la situation épidémiologique dans le pays. Selon lui, l'Algérie a pu contenir la crise sanitaire grâce à l'implication de la population dans la démarche préventive pour lutter contre la propagation du coronavirus.

L'Algérie , a-t-il souligné, a pu prendre des mesures urgentes et mis à la disposition les moyens de protection pour limiter la propagation du virus. Il a également rappelé le développement des dispositifs de dépistage du coronavirus par des laboratoires nationaux. L'Algérie, rappelons-le, s'est également engagée dans la production locale du vaccin anti-Covid. Ce vaccin sera disponible d'ici à septembre prochain, selon les affirmations du ministre.

«D'après Saidal, les experts et les différentes analyses que nous avons mis en place, le vaccin Spoutnik sera prêt au mois de septembre prochain», a-t-il annoncé, signalant le fait d'être accompagné par le fonds russe et aussi par des laboratoires qui fabriquent déjà le Spoutnik dans d'autres pays.

Lilia Ait Akli

CORONAVIRUS EN ALGÉRIE

127 nouveaux cas, 101 guérisons et 3 décès en 24 heures

L'ALGÉRIE a enregistré hier 127 nouveaux cas, 101 guérisons et trois décès, portant le nombre total des cas confirmés depuis le début de la pandémie à 118.378, des guérisons à 82.493 et celui des décès à 3.126. «127 nouveaux cas confirmés de coronavirus (Covid-19), 101 guérisons et trois décès ont été recensés durant les dernières 24 heures en Algérie, portant le total des cas confirmés à 118.378, des guérisons à 82.493 et celui des décès à 3.126», a déclaré le porte-parole du Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du coronavirus, Djamel Fourar.

Le porte-parole a précisé, lors du point de presse quotidien de suivi de l'évolution de la pandémie en Algérie, que le taux de contamination à la Covid-19 s'élève à plus de 269 cas pour 100.000 habitants, ajoutant que les nouvelles contaminations enregistrées les 24 dernières heures représentent 0.30 cas pour 100.000 habitants.

Les wilayas, d'Alger (18.362 cas), Oran (12.455 cas), Blida (8.805 cas), Sétif (5.503 cas) et Bejaia (4.595 cas) représentent à elles seules près de 42% des cas de contamination et plus de 30% des décès enregistrés sur le territoire national.

Pr Fourar a également indiqué que 30 wilayas n'ont enregistré aucun cas au coronavirus et 14 autres ont recensé entre un et neuf cas, alors que quatre wilayas ont enregistré dix cas et plus.

Concernant le nombre de personnes hospitalisées en réanimation, indicateur de la pression de l'épidémie sur le système hospitalier, Pr Fourar a fait de 19 patients admis dans les unités de soins intensifs à travers le pays.

Enfin, le responsable a souligné que la situation épidémiologique actuelle exige vigilance et observation des règles d'hygiène et de distanciation physique de la part des citoyens, rappelant l'obligation du respect du confinement et du port des masques.

Dans le monde, la pandémie provoquée par le nouveau coronavirus a fait au moins 2.933.415 morts depuis l'apparition de la Covid-19 fin décembre en Chine, selon un bilan établi hier à partir de sources officielles.

Plus de 135.651.314 cas de contamination ont été officiellement diagnostiqués depuis le début de l'épidémie et au moins 109.135.553 personnes sont aujourd'hui considérées comme guéries.

Depuis le début de la pandémie, le nombre de tests réalisés a fortement augmenté et les techniques de dépistage et de traçage se sont améliorées, entraînant une hausse des contaminations déclarées. Sur la journée de vendredi, 13.924 nouveaux décès et 769.876 nouveaux cas ont été recensés dans le monde.

Les pays qui ont enregistré le plus de nouveaux décès dans leurs derniers bilans sont le Brésil avec 3.693 nouveaux morts, les Etats-Unis (931) et le Mexique (874).

Les Etats-Unis sont le pays le plus touché tant en nombre de morts que de cas, avec 561.074 décès pour 31.085.251 cas recensés, selon le comptage de l'université Johns Hopkins.

Après les Etats-Unis, les pays les plus touchés sont le Brésil avec 348.718 morts et 13.373.174 cas, le Mexique avec 207.020 morts (2.272.064 cas), l'Inde avec 168.436 morts (13.205.926 cas), et le Royaume-Uni avec 127.040 morts (4.365.461 cas).

Parmi les pays les plus durement touchés, la République tchèque est celui qui déplore le plus grand nombre de morts par rapport à sa population, avec 259 décès pour 100.000 habitants, suivi par la Hongrie (238), la Bosnie (222), le Monténégro (216) et la Bulgarie (204).

L'Europe totalisait hier 992.995 décès pour 46.016.590 cas, l'Amérique latine et les Caraïbes 823.259 décès (26.008.344 cas), les Etats-Unis et le Canada 584.315 décès (32.127.378 cas), l'Asie 282.857 décès (19.244.871 cas), le Moyen-Orient 117.693 décès (6.879.123 cas), l'Afrique 115.192 décès (4.332.511 cas), et l'Océanie 1.005 décès (39.696 cas).

Mohamed Mecelti

CAMPAGNE DE VACCINATION À ANNABA

3 000 doses de vaccin chinois reçues

LA CAMPAGNE de vaccination tourne au ralenti. En trois mois presque, seulement 1 800 personnes appartenant au secteur médical ont été vaccinées. Du côté de la population, malades chroniques ou personnes âgées, leur tour pour la vaccination n'est pas encore arrivé.

Sur les registres des différentes structures sanitaires de la wilaya d'Annaba, on comptabilise 13 500 inscrits pour la vaccination, un chiffre relativement faible par rapport à la densité de la population annabie. Un chiffre qui signifie aussi le peu d'intérêt qu'accorde la population à cet acte.

La direction de la santé et de la population d'Annaba a reçu avant-hier 3 000 doses de vaccin chinois Sinopharm, qui seront destinés au personnel de la santé, avant d'entamer une vaccination visant les malades chroniques et les personnes du troisième âge. A ce stade, et au vu du nombre des personnes vaccinées, la campagne de vaccination est en train d'enregistrer des retards considérables par rapport à la dangerosité de la pandémie de coronavirus. Il serait souhaitable que les pouvoirs publics accélère la cadence de la vaccination et promeuvent encore plus la campagne de sensibilisation à cet effet.

Pour rappel, la wilaya d'Annaba avait enregistré 1 530 cas d'infection à la Covid-19 du mois de mars jusqu'au 31 décembre 2020 sur l'ensemble des 99 610 personnes dépistées en Algérie.

Si, aujourd'hui, les hôpitaux d'Annaba enregistrent très peu de cas d'admission à la Covid-19, les dangers d'infection demeurent omniprésents.

Concernant les effets après la vaccination, les services sanitaires n'ont signalé aucune complication chez les personnes vaccinées, contrairement aux personnes qui avaient été infectées et soignées.

Cette catégorie de personnes connaît actuellement des complications cardiovasculaires, rénales et neurologiques. Ils sont actuellement suivis médicalement à travers les structures hospitalières d'Annaba.

Nabil Chaoui

UNE POLITIQUE ANTI ALGÉRIENNE EST CONSACRÉE DANS L'HÉMICYCLE

UN LOBBY PRO-MAROCAIN AIGUILLE LE PARLEMENT FRANÇAIS

«Je pense honnêtement que l'Algérie et la France sont appelées a connaître des lendemains meilleurs grâce a la volonté politique affichée par les deux chefs d'Etat. Cependant, il y a en dessous des lobbies qui freinent cette coopération et ne souhaitent pas voir une entente cordiale entre l'Algérie et la France. Ce sont des lobbies organisés, financés par certains milieux que nous connaissons fort bien. Ils n'ont pas intérêt dans un rapprochement entre Alger et Paris. Ils connaissent parfaitement le poids de l'Algérie et de sa diaspora en France, qui englobe la quasi-totalité des secteurs d'activités. On a beau avoir la même religion, appartenir à la même région, mais pas forcément les mêmes intérêts.»

Ces récentes paroles de M. Antar Daoud, ambassadeur d'Algérie en France, tenus avant l'annulation, sine die, et à la demande de la partie algérienne, de la visite du Premier ministre français Jean Castex à Alger, sont assez claires sur l'identité des «lobbies organisés, financés par certains milieux», même si le représentant diplomatique de l'Algérie à Paris ne les nomme pas. Des coteries politiques que les Algériens «connaissent fort bien» et qui «n'ont pas intérêt dans un rapprochement entre Alger et Paris», selon «la volonté politique affichée par les deux chefs d'Etat» Emanuel Macron et Abdelmadjid Tebboune. Diplomate par définition, M. Antar Daoud n'identifie pas directement ces «lobbys organisés» en France et les «certains milieux qui les financent». Secret de Polichinelle, il s'agit en fait du parti majoritaire à l'Assemblée nationale française, La République en marche (LREM), la formation que le président Emanuel Macron a créée en 2016 pour conquérir l'Elysée. Et précisément de son groupe à l'Assemblée, et, en arrière-plan, du Groupe d'amitié France-Maroc à la chambre basse du Parlement.

A l'intersection du Groupe LREM à l'Assemblée et du Groupe d'amitié France-Maroc en son sein, on retrouve la même personnalité politique, Mme Marie-Christine Verdier Jouclas, députée du Tarn (2ème circonscription), membre de la Commission des Finances de l'Assemblée, porte-parole de La République en marche à l'Assemblée et, détail intéressant, vice-présidente du Groupe d'Amitié France-Maroc, dont le président est un député LREM franco-marocain. C'est cette ancienne banquière au Crédit Agricole à Albi, porte-parole depuis janvier 2019 du groupe LREM à l'Assemblée nationale, qui a annoncé, bien opportunément, 48 heures avant le début de la visite du Premier ministre à Alger, la création d'une antenne (comité) du parti présidentiel à Agadir et une autre à Dakhla, au Sahara occidental annexé par le Maroc. Ces deux comités, selon le communiqué publié à cet effet et signé de Mme Marie-Christine Verdier Jouclas et de M. Jaouad Boussakouran, cadre franco-marocain de LREM et en l'occurrence «référent LREM Maghreb et Afrique de l'Ouest». Jaouad Boussakouran, chargé de structurer LREM au Maghreb et en Afrique de l'Ouest et auparavant animateur du Comité LREM à Casablanca, est membre du CCME, le Conseil de la communauté des Marocains à l'étranger. Il est donc et depuis novembre 2020, référent et porte-parole de LREM pour le Maghreb et l'Afrique de l'Ouest.

Le «Comité Dakhla», lit-on dans le communiqué en question, est destiné aux «Français de la ville» de Dakhla, comme si les expatriés français qui résident au Sahara Occidental, et notamment à Dakhla, pouvaient constituer une communauté assez importante, de surcroit votant au profit de LREM, alors que l'on sait que la grande majorité des Français qui vivent au Maroc (51521 enregistrés en 2020 auprès des services consulaires, chiffre du Quai d'Orsay) sont concentrés principalement



dans les zones touristiques, les grandes villes de la côte et a l'intérieur du royaume, essentiellement à Fès et Meknès.

L'AGENT JOUCLAS

Dans une tribune publiée le 12 février 2021 par le journal du Makhzen en France AtlasInfos, Mme Marie-Christine Verdier Jouclas a souhaité que la France ne reste pas indifférente à ce qu'elle a qualifié de nouvelle donne géopolitique après la reconnaissance des Etats Unis sous la présidence Trump de la souveraineté du Maroc sur le Sahara occidental, souveraineté non encore reconnue par l'ONU. Cette haute responsable du parti macronien avait estimé également que la France doit envisager d'élever le niveau de son engagement en faveur de la prétendue marocanité du Sahara occidental, en adoptant une attitude plus active et en prônant un discours plus explicite. Autrement dit, continuer à considérer le plan d'autonomie marocain comme «La» solution unique, et non plus, comme depuis un certain temps, «une» solution dans le cadre de négociations sous l'égide des Nations Unies.

Mme Marie-Christine Verdier Jouclas, qui s'est déjà rendue à Dakhla, à deux reprises, où elle a notamment rencontré le représentant local du Makhzen, est par ailleurs habituée à saluer «le travail de qualité de la diplomatie marocaine, sous la conduite du roi Mohamed VI» auquel elle «rend hommage pour sa volonté de ramener la paix, notamment en ce qui concerne la coopération Nord-Sud/Sud». Elle appelle aussi la France à jouer un rôle moteur au sein des instances européennes, c'est-à-dire amener l'UE sur la position française de soutien au Plan d'autonomie marocain au Sahara occidental, comme solution unique. Elle fut aussi à la manœuvre, derrière l'organisation du Forum d'affaires Maroc-France à Dakhla, du 23 au 25 octobre 2019. Il y fut, selon ses propres dires, à titre «privé» et au titre des affaires de son mari, qui est, entre autres activités d'affaires et d'influence, responsable de projets «coopération européenne» au Comité régional du tourisme et de loisirs d'Occitanie.

D'autre part, en février 2021, Mjid El Guerrab, député franco-marocain de la 9ème circonscription des Français établis hors de France, qui couvre le Maghreb et 11 autres pays d'Afrique subsaharienne, ancien du PS, ex-LREM et membre du Mouvement Radical depuis 2018, avait demandé au ministre des Affaires étrangères français M. Jean-Yves Le Drian de créer un institut français (centre culturel) à Dakhla. Tout en se disant favorable à l'ouverture d'une représentation diplomatique française dans la seconde ville sous occupation marocaine au Sahara occidental. Mjid El Guerrab est à la défense des intérêts diplomatiques du Maroc en France ce que le député franco-israélien et pro-sioniste Habib Meyer est à la défense des intérêts diplomatiques d'Israël dans l'Hexagone !

LE JUMELAGE RATÉE

Dans la vie de tous les jours, Mme Marie-Christine Verdier Jouclas, est l'épouse de Pierre Verdier, un ancien cacique du PS, maire de Rabastens de 2014 à 2019, commune française dans le département du Tarn, en Occitanie, et une des villes les plus importantes de l'aire urbaine de Toulouse.

Responsable pour le Tarn d'un mouvement de soutien d'élus locaux à la majorité présidentielle et au président Macron, et alors édile de Rabastens, il avait milité, avec constance mais en vain, pour le jumelage de sa ville avec celle de Bir Gandouz au Sahara occidental occupé. En juin 2019, le général de division de Gendarmerie Nicolas Géraud, enfant de Rabastens et élu local très impliqué dans la vie de sa ville, avait déclaré à propos de la tentative de jumelage en question : «On ne peu que constater l'instrumentalisation de Rabastens qui se trouve à l'insu de ses habitants mêlée à un conflit international sous arbitrage de l'ONU. Ce projet de jumelage porté par le maire semble obéir à des raisons qui paraissent pour le moins obscures». Ce jumelage, finalement rejeté par le Conseil municipal, devait être consacré fort à propos, à l'occasion d'une semaine du Maroc à Rabastens (18 au 23 juin), organisée sous l'égide de l'Association 7ème art pour tous, présidée par le franco-marocain Lahouari Hamadi, et en arrière-plan par l'active consule général du Maroc à Toulouse, Myriem Nagy, amie dans la vie du couple Verdier.

Mme Marie-Christine Verdier Jouclas est par excellence la figure de proue du Groupe d'amitié France-Maroc, présidé par le Franco-marocain Mustapha Labid, ex-PS et député LREM, première circonscription d'Ille-et- Vilaine depuis 2017. Cet élu est membre de la Commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale et fait partie également de la Délégation de l'Assemblée aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. Il siège aussi dans le Groupe LREM dans la même assemblée.

Le Groupe d'amitié est également composé de la députée Franco-marocaine Naima Moutchou, et des députés français François Cormier Bouligeon et Valérie-Gomez Bassac.

Naima Moutchou, avocate de profession, est députée depuis 2017 de la 4ème circonscription du Val-d'Oise en région Ile de France. Initialement membre de la Commission des lois de l'Assemblée nationale, au titre de «whip», c'est-à-dire de responsable de groupe. Ex-vice-présidente du Groupe LREM jusqu'en 2019, elle est vice-présidente de la Commission des lois constitutionnelles de la législation et de l'administration générale de la République depuis octobre 2020. Cette éminence grise politique aussi discrète qu'influente, milite parallèlement au sein de la LICRA, la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme.

Valérie-Gomez Bassac, avocate elle aussi, est députée depuis 2017 de la 6ème circonscription du Var. Elle est membre de la Commission des affaires culturelles et de l'éduction. De même qu'elle est membre de la Commission des affaires européennes à l'Assemblée nationale. Elle est depuis 2019 porte-parole de LREM à l'Assemblée nationale.

François Cormier-Bouligeon, ancien du PS, est député LREM depuis 2017 de la 1ère circonscription du Cher. Ex-chef de cabinet-adjoint d'Emanuel Macron alors ministre de l'Economie du président François Hollande, puis conseiller du ministre de la ville, de la jeunesse et du sport, Patrick Kanner, sous le règne de François Hollande, il préside depuis février 2018 le Groupe d'études sur le sport à l'Assemblée nationale. Il est aussi secrétaire du Groupe d'études «Vigne, vin et œnologie», un puissant lobby à l'Assemblée, et est par ailleurs membre d'un autre groupe d'influence transcourants politiques, l'Association nationale des élus de la vigne et du vin.

Nadji Azzouz

A L'APPEL DU CNAPESTE

Grève de deux jours à partir de demain



Les établissements scolaires à travers le territoire national risquent d'être paralysés. En effet, à l'appel du Conseil national autonome du personnel enseignant du secteur ternaire de l'éducation (Cnapeste), une grève nationale est prévue à partir de demain.

Cette décision a été prise à l'issue d'un conseil national extraordinaire tenu hier et qui a vu la participation de 40 wilayas.
Ce mouvement de grève vise, selon le Cnapeste, à rappeler à la tutelle l'absence de prise en charge des revendications du personnel du secteur de l'éducation, en suspens depuis plusieurs années.
Dans un communiqué rendu public, le syndicat en question réitère ses revendications qui tournent autour de sept principaux dossiers, à savoir le logement, le pouvoir d'achat, la prime de zone, la retraite, les œuvres sociales et la médecine du travail..
Le Cnapeste revendique l'amélioration du pouvoir d'achat de l'enseignant «qui est à un niveau sans précédent».
Ce qui nécessite, selon les initiateurs de ce débrayage, «d'augmenter les salaires et de procéder à la valorisation du point indiciaire». Il insiste sur la nécessité de donner au dossier du logement une priorité absolue, estimant que le logement est un moyen fondamental et nécessaire pour assurer la stabilité et la bonne exécution des missions des fonctionnaires du secteur de l'enseignement.
Ces derniers ont réellement besoin de travailler et d'accomplir leurs missions dans une atmosphère de dignité et de confort, ajoute le Cnapeste. Le syndicat réitère les revendications de l'ensemble des travailleurs, relatives au dossier de la retraite anticipée ainsi qu'à ceux des services sociaux et de la médecine du travail.
Il réclame la revalorisation de la prime d'indemnisation du Sud et des Hauts Plateaux, qui est à ce jour calculée sur la base d'un salaire de base datant de 1989.
Le Canpeste revendique, par ailleurs, le recrutement d'enseignants diplômés des écoles supérieures, avec la nécessité de revoir le système de recrutement en adoptant le concours sur la base du certificat, conformément au décret exécutif n°12-194 qui valorise l'expérience et la longévité des enseignants contractants. Il exige l'application urgente du décret présidentiel 14-266 du 28 septembre 2014, avec effet rétroactif. Le syndicat plaide, en outre, pour l'élaboration d'une loi protégeant les membres du groupe éducatif et criminalisant les agressions à leur encontre. Concernant le volet pédagogique, le syndicat exige la nécessité d'aller au plus vite vers l'élaboration d'une stratégie claire de réforme du système éducatif, des programmes et méthodes éducatifs, ainsi qu'à la création et la structuration du Conseil national de l'éducation et de la formation mais aussi de l'Observatoire national de l'éducation et de la formation.

Lynda Louifi

TIZI OUZOU

Cap sur l'exportation

L'ALGÉRIE est dorénavant tenue de développer une économie hors du secteur hydrocarbures. Et la question fondamentale qui se pose dans ce paramètre précis c'est de savoir si nos investisseurs et nos producteurs, tant publics que privés, sont capables de relever ce défi. Autrement dit, réussir à imposer le produit algérien sur le marché international. La réponse est naturellement oui. Et pour cela, il suffit juste de réussir à créer une réelle synergie entre les différents acteurs concernés et, naturellement, que le prétendant à l'exportation maîtrise les différents concepts afférents à sa mission d'exportateur.
C'est justement ce principe qui est à retenir de la conférence organisée, hier, par la Chambre de commerce de la wilaya de Tizi Ouzou, en collaboration avec la Chambre de commerce et d'Industrie du Djurdjura dans l'espace du Centre des œuvres sociales (COS) de la wilaya autour du thème «Journée de formation, d'information et d'accompagnement des opérateurs économiques».
Ont pris part à cette conférence des investisseurs et des responsables de différents organismes concernés par ce rendez-vous, dont le représentant du ministère du Commerce, Salim Aggad.
Cette rencontre a permis aussi de diagnostiquer le mal dont souffre l'activité nationale en matière d'exportation. En effet, bon nombre de nos exportateurs ne maîtrisent pas comme il se doit les différentes règles et mécanismes nécessaires à l'exportation de leurs produits. Il est vrai aussi que certains exportateurs n'ont pas hésité à jeter la pierre à l'organisme devant l'accompagner dans son acte exportateur, notamment la perception de ses créances auprès du client étranger. C'est le cas du représentant de l'entreprise Guemouri meuble, qui a accusé la CAGEX (Compagnie algérienne de garantie des produits à l'exportation) de ne pas l'avoir aidé dans l'exportation de ses produits en Côte-d'Ivoire (Afrique).
«J'attends depuis l'année 2019 le recouvrement de mes créances auprès de mes clients ivoiriens», a-t-il confié au Jeune Indépendant.
D'autres opérateurs économiques et non moins exportateurs ont soulevé le problème de la logistique, notamment celui des espaces de stockage de leurs produits en attendant qu'ils ne soient expédiés vers l'étranger, plus explicitement au profit du client étranger.
D'autres ont évoqué les formalités douanières et les transports, maritimes notamment.
Or, selon le représentant du ministère, ces problèmes soulevés n'ont pas lieu d'exister puisque des organismes chargés de ces missions techniques et administratives existent et «ne demandent qu'à être sollicités à cet effet». En somme, les missions et les prérogatives de l'ALGEX (Agence de promotion des exportations), la SAFEX (Société algérienne des foires et des expositions), l'INAPI (Institut national de la protection industrielle) et l'ALGERAC (Algérienne des accréditations), pour ne citer que ces organismes, ne sont pas connues de tous nos exportateurs.
Et pourtant, tous ces organismes cités sont directement concernés par l'exportation puisqu'ils sont chargés de veiller aussi aux intérêts de l'exportateur national.
Toujours est-il qu'un véritable diagnostic a été opéré à l'issue de cette rencontre et, par conséquent, il sera désormais permis à nos producteurs d'assurer des exportations d'une façon régulière et permanente.
Il convient de signaler que l'exportation, selon le représentant de l'ALGERAC, Achour Amar, n'est pas du seul apanage du producteur. En se confiant au Jeune Indépendant, Achour Amar a indiqué que tout individu peut devenir exportateur. «Il suffit juste de remplir les formalités nécessaires à cet effet», a-t-il expliqué.
Les propos de notre interlocuteur ont ainsi appuyé les déclarations de Salim Aggar, révélant qu'il existe «des pays qui ne produisent pratiquement rien mais qui sont champions de l'exportation à l'échelle mondiale». Ce même représentant du ministère du Commerce a révélé qu'au terme de la nouvelle loi portant sur l'import-export, qui date du 20 mars de l'année en cours, l'importateur algérien est désormais soumis à la spécialisation du produit qu'il est tenu d'importer.
Cela veut dire qu'il ne peut pas importer une variété de produits comme c'était le cas autrefois. En revanche, cette même loi autorise l'exportateur à exporter autant de produits qu'il désire.
En définitive, c'est une façon intelligente de l'Etat d'encourager l'exportation, cet élément indispensable à la diversification de l'économie nationale. Pour sa part, Mohamed Khedda, directeur de formation et conseil auprès de l'IANOR (Institut national de normalisation), a indiqué au Jeune Indépendant que si l'on arrivait à créer une véritable synergie entre les différentes parties concernées par l'exportation, l'Algérie engrangerait dans ce secteur précis au moins 20 milliards de dollars par an.
«Avec les différents produits agricoles que nos investisseurs peuvent produire ainsi que les différents articles pouvant être produits dans le secteur industriel, et ce sans compter la production services, ajoute-t-il, nous pourrons même dépasser largement ce montant de 20 milliards de dollars par an dans ce seul secteur de l'exportation», a-t-il affirmé. «Cela ne relève aucunement de l'utopie», a insisté notre interlocuteur avant de réitérer que «la synergie de toutes les parties concernées est impérative à cet effet».
Notons enfin que l'IANOR exécute différentes missions. Il s'agit, entre autres, d'assurer la formation et l'accompagnement à la certification aux références normatives des systèmes, des produits et des personnes, la diffusion de l'information sur le volet normatif et la réglementation technique. L'IANOR représente également l'Algérie au niveau des instances régionales et internationales.

De notre bureau, Saïd Tissegouine

LE SEUIL REQUIS DE SIGNATURES ATTEINT

LE MOUVEMENT EL-BINAA CONFORTE SES CHANCES POUR LE 12 JUIN

Le Mouvement El-Binaa a atteint le «quorum réglementaire» des signatures recueillies lui permettant de poursuivre confortablement la course électorale et renforçant ainsi ses chances de rafler le maximum possible de sièges au sein de l'hémicycle de Zighoud-Youcef. C'est ce qu'a annoncé hier le président du parti, Abdelkader Bengrina, lors d'un meeting populaire tenu à Bouira, en prévision des législatives du 12 juin prochain, mettant en exergue la mobilisation tous azimut de la base militante de son parti.



«Grâce à vos efforts, le mouvement El-Binaa a pu collecter les formulaires de souscription des signatures lui permettant de se lancer dans les prochaines législatives, et l'opération est toujours en cours», a déclaré le chef du parti à l'adresse de la foule ayant assisté au meeting du parti à Bouira, sans pour autant donner de chiffres sur ces signatures.

Le mouvement a accompli cette première phase, a-t-il précisé, en mobilisant ses militants à travers les différentes localités, en vue de brasser un maximum des formulaires de souscription de signatures loin des anciennes pratiques.

Une position que le cadre dirigeant et chargé de communication du parti, Salah Hocine, vient de confirmer en indiquant au Jeune Indépendant que le nombre des formulaires tombées dans l'escarcelle du Mouvement lui donnent un grand avantage et l'espoir que le parti soit «le leader lors des prochaines échéances».

Concernant la finalisation des listes de candidature que le parti devrait remettre aux délégations de l'ANIE (Autorité nationale indépendante des élections), au niveau d'au moins 23 wilayas, l'interlocuteur a expliqué qu'elles ont déjà été remises dans certaines wilayas en attendant de finaliser, sous peu, ce qui reste des listes. M. Hocine a expliqué que la majorité des candidats du mouvement El-Binaa ne sont pas membres adhérents de la formation politique, faisant observer que cette dernière a pu attirer, lors du processus électoral en cours, l'élite nationale avec des profils différents. Par ailleurs, M. Bengrina a appelé la classe politique au «respect de la concurrence électorale loyale, soulignant que la démocratie ne se concrétisera pas via des signatures acquises pour certaines parties en contrepartie «de denrées alimentaires». Selon lui, «seule la légitimité populaire pourrait protéger les prochains élus et leur permettre d'être maîtres de leurs décisions et d'exercer le contrôle sur l'Exécutif, mais surtout de préserver le pays de la corruption et de la bureaucratie».

Cependant, le parti, qui se revendique de la mouvance dite «nationaliste», réitère son appel quant à la formation d' «un gouvernement d'alliance nationale pour le choix constitutionnel». Une coalition à l'effet de constituer une majorité parlementaire censée soutenir, a dit Bengrina, «la stabilité des institutions pour concrétiser les réformes revendiquées par les jeunes du 22 février». Pour le président d'El-Binaa, le pays ne saurait amorcer l'ère de la nouvelle Algérie qu'à travers cette option politique. Il a aussi appelé à «la promotion de la réconciliation nationale dans toutes ses dimensions politiques» afin de se débarrasser des résidus du passé et ses répercussions sur l'Etat et la société. «Ce que nous entendons par réconciliation est loin des subterfuges de la issaba, mais nous voulons rétablir les gens dans leurs droits et lever toute injustice, sans rancune ni haine et règlement de comptes», a-t-il estimé. Evoquant la situation socio-économique du pays, le patron du mouvement El-Binaa a appelé le gouvernement à soutenir les citoyens qui font face à une double crise, celle du manque de liquidité aux bureaux de poste, accentuée par une hausse des prix des produits alimentaires due à la spéculation récurrente. Une situation, a-t-il conclu, qui ne cesse de peser lourdement sur le pouvoir d'achat du citoyen à la veille du mois de ramadhan.

Aziza Mehdid

AMMAR BELHIMER :

«Le soutien aux questions justes, une position constante qui ne se soumettra à aucun chantage»

LE SOUTIEN de l'Algérie aux questions justes constitue «une position constante qui ne se soumettra à aucun chantage ni à aucune pression, quelle que soit la source», a affirmé le ministre de la Communication, Porte-parole du Gouvernement, Ammar Belhimer. Dans un entretien accordé au site électronique «HuffPost Arabi», M. Belhimer a évoqué le soutien de l'Algérie aux questions justes à travers le monde, à l'instar de la question palestinienne qui, a-t-il dit, constitue «une position constante qui ne se soumettra à aucun chantage ni à aucune pression quelles que soient la nature et la source».

S'agissant du refus par l'Algérie de la normalisation, M. Belhimer a rappelé que le Président Tebboune «est un homme de positions et de principes qui ne négocie pas les questions décisives, avec à leur tête la question palestinienne (...), refusant de chevaucher la vague de la normalisation».

Cette décision «souveraine et constante» reflète «la profonde conviction du peuple algérien» qui «ne se laissera pas influencer par celui qui a choisi la normalisation ni par celui qui en fait la promotion», poursuit le Porte-parole du gouvernement.

S'agissant de l'ouverture de la voie à Israël qui prend pied dans le Maghreb arabe suite à la normalisation de ses relations avec le Maroc, M. Belhimer a tenu à préciser que cette normalisation est établie depuis des années. Ce qui s'est produit récemment n'est autre qu'une officialisation de cette relation.

Pour ce qui est de l'Algérie, le ministre de la Communication a indiqué que ceux qui revendiquent la normalisation «sont conscients qu'ils ne sont pas capables d'exercer un chantage ou de l'affaiblir, aussi bien par la normalisation que par toute autre manœuvre malhonnête», et ce «tant que ce grand pays détient une armée nationale en accord avec les institutions restantes de l'Etat et en parfaite harmonie avec le peuple qui la soutient inconditionnellement», a-t-il dit.

Le ministre a réitéré le soutien de l'Algérie à la cause sahraouie, envers laquelle sa position demeure «claire». «L'Algérie n'a eu de cesse de réaffirmer son soutien à tout accord convenu entre les parties au conflit dans le Sahara occidental en vue de mettre un terme à la guerre dans la dernière colonie en Afrique», a-t-il précisé.

A une question sur les demandes incessantes du Maroc pour la réouverture des frontières entre les deux pays, M. Belhimer a tenu à rappeler que l'Algérie n'était pas responsable de cette situation.

«La demande de la réouverture des frontières par les responsables marocains ne suffit pas, car ces derniers doivent avoir de bonnes intentions et prendre les mesures nécessaires pour cesser les atteintes et les crimes à l'encontre de l'Algérie aux frontières, notamment le trafic des armes et de la drogue».

A propos des agriculteurs et paysans marocains exploitant des terres algériennes dans la wilaya de Bechar, auxquels l'Algérie a demandé d'évacuer les lieux, M. Belhimer a mis en avant que l'Algérie «possède un droit souverain absolu pour disposer de ses terres, dont la récupération des régions exploitées illégalement par des étrangers». Quoique les frontières communes entre les deux pays soient transformées en «des issues préférées pour la contrebande», «des mesures ont été prises à cet effet pour mettre fin à ces pratiques dangereuses visant la sécurité et la stabilité de l'Algérie», a soutenu le ministre, rappelant que «ces citoyens marocains, bien qu'ils exploitent des terres algériennes depuis des années sans la moindre contrepartie, ils payent, en revanche, les impôts pour leur pays».

Concernant les relations algéro-françaises, notamment sur le dossier de la Mémoire, M. Belhimer a salué les résultats obtenus jusqu'à présent, mais, poursuit le ministre, «quand bien même nous apprécions les pas franchis dans ce sens, ils reste par contre en deçà des attentes, car impossible de se contenter de parties discontinues et dispersées de cette affaire de principe et fédératrice dont nous renoncerons pas et qui ne doit pas être utilisée comme fonds de commerce pour d'autres fins».

Affirmant la poursuite des différentes mesures prises dans le cadre de la satisfaction des revendications du hirak, M. Belhimer a fait savoir qu'»en parallèle avec les initiative de bonne volonté et ces mesures prises en cette difficile conjoncture, nous avons constaté des mouvements suspects et dangereux n'ayant aucun lien avec les revendications et les objectifs du hirak».

A ce propos, le Porte-parole du Gouvernement a souligné que «l'Etat est à l'affût des manœuvres, des actes de provocation et de déviations cautionnés par des parties séparatistes ainsi que des mouvements illégaux dont la référence est proche du terrorisme qui tentent d'exploiter les marches hebdomadaires».

Qualifiant le lien entre l'Armée nationale populaire et son peuple de «garant de l'immunité du pays», le ministre de la Communication a rappelé les multiples expériences qu'avait connue l'Algérie prouvant ainsi que «nul ne peut entamer le lien solide entre l'Armée et la partie ni entre l'Armée et les différentes institutions à l'image de la Présidence de la République».

M. D.

HORAIRES DES PRIÈRES

| ANNABA | | | | | CONSTANTINE | | | | | ALGER | | | | | OUARGLA | | | | | CHLEF | | | | | MOSTAGANEM | | | | | ORAN | | | | |
|---|
| Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha |
| 04:29 | 12:30 | 16:10 | 19:05 | 20:26 | 04:35 | 12:35 | 16:14 | 19:09 | 20:30 | 04:48 | 12:49 | 16:29 | 19:23 | 20:45 | 04:50 | 12:40 | 16:16 | 19:10 | 20:26 | 04:57 | 12:56 | 16:35 | 19:30 | 20:50 | 05:02 | 13:01 | 16:40 | 19:34 | 20:55 | 05:06 | 13:04 | 16:43 | 19:37 | 20:57 |

LE JEUNE INDÉPENDANT

N° 6964 — DIMANCHE 11 AVRIL 2021

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Météo

	Maximales	Minimales
Alger	20°	13°
Oran	21°	11°
Constantine	24°	10°
Ouargla	28°	15°

OUVERTURE D'UNE ANTENNE DU PARTI PRÉSIDENTIEL DE MACRON À DAKHLA

Forfaiture et violation du droit international

Le parti «la République en marche» LREM vient de créer un comité à Dakhla dans les territoires sahraouis occupés. Soit disant sous le prétexte fallacieux d'être à l'écoute des français de l'étranger, alors que Dakhla est une ville occupée et bouclée par l'armée et où le territoire sahraoui est interdit aux ressortissants étrangers.



Une action qui ressemble à cette diplomatie des consulats initiée par le régime marocain pour faire valoir le fait accompli de l'injustice et du déni du droit du peuple sahraoui à l'autodétermination. C'est une nouvelle forfaiture bien française émanant d'un parti politique présidentiel du président Macron. C'est aussi une pure violation flagrante du statut international du Sahara occidental, qui fait l'objet d'un processus de décolonisation.

Décision qui survient deux jours après un entretien entre le ministre français de l'Europe et des Affaires étrangères, Jean Yves Le Drian, avec son homologue marocain. De plus, avec les propos de Le Drian ce 8 avril, il est clair que Paris va continuer sa politique qui contrarie l'avènement d'une solution juste et durable du conflit au Sahara occidental et qui va peser encore lourdement lors d'une réunion du Conseil de sécurité le 21 avril prochain.

En effet, Le Front Polisario a recadré le parti présidentiel français, lui rappelant que Dakhla ou «Villla Cisneros», fait partie du territoire non autonome du Sahara occidental illégalement occupé par le Maroc, où sévit la guerre», et non pas dans les «provinces du Sud du Maroc» comme a prétendu le parti dans son communiqué.

Pour le Polisario, il s'agit d'une violation du statut international du Sahara occidental, qui relève de la responsabilité de l'ONU.

«Faut-il rappeler au parti LREM, que pour l'ONU, le Sahara occidental ne relève ni de la souveraineté, ni de l'administration du Royaume du Maroc qui y exerce une occupation et une oppression brutales contre l'ayant droit légitime, le peuple sahraoui «, s'est-il indigné ,rappelant à ce titre, la décision de la Cour européenne de Justice (CJUE) du 21 décembre 2016 qui, «affirme clairement que le Maroc et le Sahara Occidental sont deux territoires séparés et distincts».

Pour la représentation sahraouie «le parti LREM et son comité se rendent coupables d'une grave violation du droit du peuple sahraoui à disposer de lui-même, donc d'une violation caractérisée du droit international».

Il «assume, du fait de cet acte, une lourde responsabilité en encourageant l'occupation du Sahara Occidental et la répression violente contre son peuple», a-t-il affirmé.

Le parti communiste français a condamné l'ouverture de cette antenne à Dakhla, ville occupée par l'armée du makhzen, exprimant son soutien au peuple sahraoui et à son représentant légitime le Front Polisario.

«Le Parti communiste français (PCF) condamne cette provocation de La République en Marche qui avilit les engagements internationaux de la France et contribue à la destruction du droit international», a indiqué le PCF dans un communiqué, diffusé ce vendredi.

Alors que s'ouvre dans quelques jours une session de l'ONU dans laquelle le Conseil de sécurité discutera de la situation du Sahara occidental, le PCF a dénoncé le coup de force contre le droit international tenté par Macron à l'image de l'ex président américain Donald Trump. «Ce n'est pas la première fois que Paris, fidèle à son soutien aveugle à Rabat, manœuvre, jouant un rôle déterminant dans le blocage actuel de la situation», a-t-il déploré.

«Cette forfaiture dont la porte-parole des députés macronistes Marie-Christine Verdier-Jouclas se fait l'écho est indigne. Macron qui donne des leçons à la terre entière serait bien inspiré de respecter la légalité internationale en favorisant l'organisation d'un référendum d'autodétermination et en agissant au sein de l'ONU pour que la République arabe sahraouie démocratique (RASD) obtienne un siège de membre permanent», a indiqué le PCF.

Mohamed Kouini

PRIME SOLIDARITÉ RAMADHAN

69 015 familles recensées à Médéa

LE DIRECTEUR de l'action sociale et de la solidarité (DASS) de la wilaya de Médéa, Mohamed Bahalil, a déclaré que pas moins de 69015 familles nécessiteuses et démunies ont été recensées par ses services afin de bénéficier de la prime de solidarité spéciale Ramadhan.

Pour ce faire, un montant de 69 milliards de cts provenant de différentes sources a été débloqué pour répondre aux besoins de l'opération de solidarité.

Détaillant les chiffres afférents à l'opération, le même responsable indiquera que 3le nombre de bénéficiaires de la prime de solidarité concerne 69.015 familles après assainissement de la liste initiale des demandes expurgée de 22.120 dossiers de personnes qui ont vu leur statut changer pour avoir trouvé un emploi, reçu un legs, changé de situation familiale ou de résidence». Ajoutant que le ventilation des sources de financement de l'opération de solidarité montre le poids de la contribution des collectivités locales qui s'est établie ainsi qu'il suit : 287.015.928 DA des budgets primitifs des 64 communes, 53.731.740 DA des budgets supplémentaires de 20 communes et 53.510.000 DA du Fonds de wilaya.

En outre, les autres participations au financement de l'opération sont issues du Fonds de solidarité pour 31.000.000 DA, du Compte spécial donateurs pour 18.250.000 DA et du Fonds de la zakat pour 4.153.874 DA, montants auxquels s'ajoutent l'importante participation des entreprises nationales Sonatrach, Naftal et Sonelgaz pour un montant de 12 milliards de cts. Selon le même responsable, l'opération de distribution de l'allocation de Ramadhan est quasiment arrivée à son terme étant donné que les versements aux destinataires ont commencé à avoir lieu dès le début du mois d'avril et qu'un guichet spécial a été désigné à cet effet dans les bureaux de poste.

En ce qui concerne l'ouverture de restaurants Rahma durant le mois sacré, pas moins de 17 dossiers de demande d'autorisation ont été émises par le Croissant-Rouge, les associations caritatives et les bienfaiteurs, a encore déclaré le même responsable.

Au nombre des points habituels où sont localisés les restaurants sur les grands axes routiers, le secteur du tourisme sera également présent avec l'ouverture des restaurants des hôtels de El Hamdania, Berrouaghia et Boughezoul.

Nabil B.

UNIVERSITÉ DE BLIDA 2

Conférence nationale sur la participation démocratique des étudiants

LE PROFESSEUR Khaled Ramoul, directeur de l'Université de Blida 2, Lounici Ali, a supervisé la cérémonie de clôture de la deuxième conférence nationale sur les mécanismes d'activation du rôle des jeunes et des étudiants dans la participation démocratique, le renforcement de leurs capacités à assumer des responsabilités publiques et la consolidation d'une culture démocratique.

Le symposium a été organisé en coordination avec l'Organisation nationale des étudiants libres. Lors du discours de clôture, le président de l'université a affirmé que l'université est un réservoir d'énergies importantes pour les jeunes et les étudiants, et qu'elle est capable de renforcer leurs capacités et leurs rôles sociaux, économiques et même politiques grâce à une éducation solide au service de l'étudiant, de la jeunesse. et l'espace universitaire, qui contribue à l'approfondissement de la culture démocratique. Le président de l'Université a également salué la grande sensibilisation des étudiants et des jeunes qui a toujours besoin d'une supervision académique efficace et de s'armer de science et de connaissances pour servir la nation.

Pour sa part, le professeur Nabil Driss, professeur de science politique et président du comité des recommandations, a indiqué que le comité avait atteint un ensemble de résultats d'ateliers scientifiques au cours desquels les professeurs participants et le groupe d'étudiants représentant l'Organisation nationale pour les étudiants libres ont fait des contributions scientifiques précieuses.

Le comité de recommandations se concentre sur la nécessité d'impliquer les étudiants et les jeunes dans la prise de décision au niveau local et central, dans le but de suivre et d'accompagner les différentes préoccupations des jeunes en donnant un espace pour exprimer des opinions dans divers domaines, incarnant l'esprit de créativité et de participation à la sélection.

Le comité des recommandations a également souligné la nécessité de développer des mécanismes d'autonomisation politique permettant aux étudiants d'assumer des responsabilités de leadership en fournissant des centres de formation politique à différents niveaux encadrés localement et nationalement par des universitaires et des praticiens, en plus d'activer des mécanismes d'action collective pour encourager les jeunes et assumer des responsabilités de leadership.

T. Bouhamidi